

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 13/02/2026**

Etaient présents : **M. FAREZ- M. GUEGUEN- Mme FELBACQ- M. FLICOTEAUX- Mme PORTEMER
M. BARDOUX - Mme LEFEBVRE- M. SANDRON-Mme LAVALLARD- M. MOUVIER- Mme SEZILLE-
Mme VATIN-TERNAT- M. PROISY-M. DETOURNE**

Pouvoirs : Mme CREPIN à M. FAREZ
M. DEVAULX à M. GUEGUEN
Mme HÉLIN à Mme FELBACQ
Mme CORDELETTE à Mme PORTEMER
M. LEROY à Mme SEZILLE

Absents excusés : Mme CREPIN Dominique, Mme HÉLIN Corinne, M. DEVAULX Laurent, Mme CORDELETTE Guylaine, M. LEROY Hervé

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FLICOTEAUX a été élu secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 05/12/2025

DELIBERATIONS

» Subventions aux associations 2026

Dans le cadre du budget 2026 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil donne son accord, à 18 voix pour et une abstention, pour augmenter de 2% le montant des subventions aux associations.

» Renouvellement bail « Etangs Monplaisir » à l'Amicale de pêche viroise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition dont bénéficiait l'Amicale des Pêcheurs Virois, pour l'Etang Communal « MONPLAISIR », se termine le 31 décembre 2025.

Il présente à l'Assemblée, un projet de bail pour la location de cet étang, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les clauses du bail établi pour une durée de 12 années entières et consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2037.

- Le preneur aura la faculté de dénoncer le bail à l'expiration d'une période triennale et au moins six mois à l'avance ; la Commune aura la même possibilité.
- La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 1985.17 euros, indexé chaque année sur la valeur de l'indice départemental des fermages de terres agricoles.
- Monsieur le Maire est chargé d'accomplir les formalités subséquentes